

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1722

7 septembre 2009

SOMMAIRE

Altrio Finance S.à r.l.	82610	Medacta S.A.	82614
Arctico S.A.	82612	MGT Holdings S.à r.l.	82611
Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A.	82612	Mistral International S.A.	82634
Bluejar Investments S.A.	82645	MSREF Danube Lux Holding II S.à r.l.	82624
Carmen S.A.	82648	MSREF Danube Lux Holding I S.à r.l.	82622
Ceratizit-Re	82655	MSREF V Lorenzo Holding S.à r.l.	82621
Ciba Specialty Chemicals Finance Luxembourg S.A.	82622	MSREF V Universe S.à r.l.	82623
Classic Investments S.à r.l.	82613	Nikos International Spf S.A.	82618
Day Sports Management and Events SA	82653	Orion International Property Development Limited S.à r.l.	82621
D.E. Shaw AQ-SP Series 11-02 (Luxembourg)	82613	Oystercatcher Luxco 2 S.à r.l.	82626
Dukestate Development SA	82616	Parkridge CEE S.à r.l.	82618
Eritone International S.A.	82626	Parkridge CER S.à r.l.	82612
ESO Luxco II S.à r.l.	82623	Parkridge Railways Ukraine S.à r.l.	82610
ESO Tempo S.à r.l.	82617	Parkridge Retail Ukraine Komtek S.à r.l.	82625
Eurokobuild S.A.	82619	Parkridge WE Services S.à r.l.	82611
Falcon Oil Holding S.A.	82614	Petro S.à r.l.	82656
Fashion Auction S. à r.l.	82654	Planalto S.A.	82619
Financière de l'Europe Occidentale S.A.	82617	Ruben International S.A.	82613
Floorings I S.à r.l.	82624	Sandorella Holding S.A.	82615
Fortezza Holdings S.à r.l.	82615	Sapins S.A.	82645
Funcom S.à r.l.	82615	SIFC Office & Retail S.à r.l.	82642
GEAF International 2 Sarl	82619	Silica Sand Industries S.à r.l.	82610
Giordano S.à r.l.	82656	Sixton Holding S.A.	82620
Jardenne Corporation S.à r.l.	82620	SKOK Holding S.à r.l.	82639
JKV European Investments S.A.	82614	Stallion Management S.A.	82611
LBREP III Europe S.à r.l., SICAR	82621	Starwood GT Investments S.à r.l.	82656
Luxholdco GP S.à r.l.	82625	Sun Microsystems Luxembourg S.à r.l.	82631
LyondellBasell AFGP	82616	Ulvunda Real Estate	82625
Maple Europe Holdings S.à r.l.	82622	Uzoa Holding S.A.	82617
Matheson Tri-Gas Luxembourg	82623	Valore II BY Avere Asset Management S.C.A.	82651
MBNA Luxembourg Holdings S.à r.l.	82616	Venus	82620
MDC Holdco S.à r.l.	82624	WA Property Management Holding S.à r.l.	82618

Silica Sand Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 127.921.

En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, la Société MAS Luxembourg, anciennement Management & Accounting Services S.à r.l. en abrégé MAS S.à r.l., dénonce, avec effet au 9 août 2007, le siège social établi au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg de SILICA SAND INDUSTRIES S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 127.921.

SILICA SAND INDUSTRIES S.à r.l. n'est donc plus domiciliée au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 9 août 2007.

Munsbach, le 7 août 2009.

MAS Luxembourg

Stewart Kam Cheong

Gérant

Référence de publication: 2009105463/17.

(090126838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Parkridge Railways Ukraine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.353.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 juillet 2009

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 juillet 2009 que:

- Monsieur Alan BOTFIELD, directeur financier, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

- Madame Séverine DESNOS, contrôleur financier, née le 17 avril 1973, à Flers (61) France, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 1^{er} août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105751/18.

(090126671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Altrio Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.553.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg au siège social le 18 juin 2009 à 11:00 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de ProServices Management S.à r.l. société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de l'assemblée.

- La nomination de Stéphane HEPINEUZE, né à Dieppe, France, le 18 juillet 1977, avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de l'assemblée.

- La nomination de Matthijs BOGERS, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 24 novembre 1966, avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de l'assemblée.

- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106370/19.

(090127112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Stallion Management S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 54.493.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 août 2009.

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Michel MATHIEU, directeur de sociétés, demeurant au 16, rue du Docteur Bernheim, F- 54000 Nancy, Président;

- Madame Anne LHOTE, directeur administratif et financier, demeurant au 443, rue de Fontenelle, F- 54710 Ludres;

- Monsieur Pascal LIBERT, pharmacien, demeurant Cour Leopold, F- 54000 Nancy.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106458/19.

(090128026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

MGT Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 124.608.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil de gérance

Le Conseil de gérance a décidé comme suit:

- d'accepter le transfert du siège social du:

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- au:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait analytique conforme

Martijn Bosch

Gérant A

Référence de publication: 2009105330/17.

(090126550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Parkkrige WE Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 120.475.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 31 juillet 2009

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 juillet 2009 que:

- Monsieur Alan BOTFIELD, directeur financier, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers. L-1130 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

- Madame Séverine DESNOS, contrôleur financier, née le 17 avril 1973, à Flers (61) France, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 1^{er} août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105752/18.

(090126659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Parkridge CER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 134.197.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 31 juillet 2009

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 31 juillet 2009 que:

- Monsieur Alan BOTFIELD, directeur financier, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

- Madame Séverine DESNOS, contrôleur financier, née le 17 avril 1973, à Flers (61) France, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 1^{er} août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105747/18.

(090126697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.592.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 21 avril 2009

L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Graeme Hart de ses fonctions de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 21 avril 2009.

L'assemblée a nommé Madame Helen Golding, ayant son adresse au Level 9, 148 Quay Street, Auckland, Nouvelle Zélande aux fonctions de nouveau membre du conseil de surveillance à compter du 21 avril 2009 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009105734/17.

(090126334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Arctico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 62.599.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Bérénice Kunnari, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009106547/19.

(090127187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Ruben International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 38.748.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juillet 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009106548/19.

(090127180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

D.E. Shaw AQ-SP Series 11-02 (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 137.299.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales du 14 mai 2008, que D.E. SHAW AQ-SP SERIES 10-04, L.L.C. a cédé les 12,500 parts sociales qu'elle détenait dans la société D.E. SHAW AQ-SP SERIES 11-02 (LUXEMBOURG), anciennement D.E. SHAW AQ-SP SERIES 10-04 (LUXEMBOURG), à: - D.E. SHAW AQ-SP SERIES 11-02, L.L.C, 1209 Orange Street, New Castle County, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, Registre de commerce du Delaware n°2965382.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Pour D.E. SHAW AQ-SP SERIES 11-02 (LUXEMBOURG)

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009106536/18.

(090127799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Classic Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 144.856.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 15 mai 2009

1. Le nombre des gérants a été augmenté de 1 (un) à 2 (deux).

2. Monsieur Claude CRAUSER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 avril 1981, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Pour Classic Investments S.à r.l.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009106539/17.

(090127605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Falcon Oil Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 28.738.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Maria Odete DE JESUS RIBEIRO, employée privée, demeurant Lagoas Park Lote 12 - Edificio 8, 2740-244 Porto Salvo (Portugal), de Monsieur Antonio M. MOSQUITO, gérant, demeurant Lagoas Park Lote 12 -Edificio 8, 2740-244 Porto Salvo (Portugal) et de Monsieur Mohamad Iqbal MEER, avocat, demeurant 97-99 Park Street à W1Y3HA London; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009106546/19.

(090127216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

JKV European Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 83.500.

—
Veuillez prendre note du changement d'adresse des administrateurs et de l'administrateur-délégué.

Monsieur Martin STEINFORT, administrateur, né le 20 août 1956 à Soest (Allemagne), ayant son domicile professionnel à L-2141 Luxembourg, 25, rue Tony Neumann,

Monsieur Roland Hörner, administrateur, né le 14 mars 1965 à Ingolstadt (Allemagne), ayant son domicile professionnel à D-85049 Ingolstadt, 7, am Moosgraben et,

Monsieur Martin STEINFORT, administrateur-délégué, né le 20 août 1956 à Soest (Allemagne), ayant son domicile professionnel à L-2141 Luxembourg, 25, rue Tony Neumann.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Pour JKV European Investments S.A.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009106538/18.

(090127608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Medacta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 62.571.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 03 août 2009

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 03 août 2009 que

- La société DELOITTE SA, ayant son siège social au 560 rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 67.895 a été nommé Réviseur d'Entreprise.

Le mandat du réviseur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale devant se tenir en 2009 pour l'approbation des comptes consolidés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009106522/17.

(090127676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Fortezza Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.155.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- Fortezza Holdings Topco S.C.A., associée unique de la société, dont l'adresse professionnelle est désormais située au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour Fortezza Holdings S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009106556/19.

(090127945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Funcom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 94.866.

Changement de siège social

En date du 30 juin 2009, Funcom N.V. l'associé unique de la Société a transféré son siège social à l'adresse suivante:
45, Lavaterstrasse

8002 Zurich

Switzerland.

Pour mention aux fins de la publication du Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Funcom S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009106562/17.

(090127876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Sandorella Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 98.185.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 9 juin 2009 à 11.00 heures.

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 51238, en tant que Commissaire aux Comptes, pour une durée d'un an. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2009106513/18.

(090127895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Dukestate Development SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 83.251.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 18 avril 2008 à 10.00 heures

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Madame Elise Lethuillier et Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 51238, en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les Comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009106514/18.

(090127891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

MBNA Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 445.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 107.685.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société du 17 juillet 2009

En date du 17 juillet 2009, l'associé unique de la Société a décidé de révoquer Monsieur Christopher A. Halmy en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Douglas Hassman, gérant de catégorie A

Mademoiselle Christel Damaso, gérant de catégorie B

Monsieur Matthew Scott Fitch, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication du Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

MBNA Luxembourg Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009106563/19.

(090127874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

LyondellBasell AFGP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 111.155.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la société prise en date du 11 mai 2009, que:

- La démission de M. Volker Trautz de ses fonctions de gérant de la société à compter du 24 mai 2009 a été acceptée.
- M. James Gallogly, né le 1^{er} septembre 1952 à Saint Jean Terre Neuve (Canada) et demeurant professionnellement à 1221 McKinney Street, One Houston Center, TX 77010 Houston (USA) est nommé gérant à compter du 25 mai 2009 et pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009106552/17.

(090127135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

ESO Tempo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.191.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- Monsieur Flavio MARZONA, Gérant de catégorie A de la société, dont l'adresse professionnelle est désormais située au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour ESO Tempo S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009106564/19.

(090127820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Uzoa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 98.184.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 9 juin 2009 à 9.00 heures.

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 51238, en tant que Commissaire aux Comptes, pour une durée d'un an. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2009106512/18.

(090127899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Financière de l'Europe Occidentale S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 25.124.

En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, la Société MAS Luxembourg, anciennement Management & Accounting Services S.à r.l. en abrégé MAS S.à r.l., dénonce, avec effet au 1^{er} janvier 2008, le siège social établi au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg de FINANCIERE DE L'EUROPE OCCIDENTALE S.A., société anonyme immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.124.

FINANCIERE DE L'EUROPE OCCIDENTALE S.A. n'est donc plus domiciliée au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 1^{er} janvier 2008.

Munsbach, le 7 août 2009.

MAS Luxembourg

Stewart Kam Cheong

Gérant

Référence de publication: 2009105468/17.

(090126831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

WA Property Management Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 124.820.

En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, la Société MAS Luxembourg, anciennement Management & Accounting Services S.à r.l. en abrégé MAS S.à r.l., dénonce, avec effet au 23 mars 2007, le siège social établi au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg de WA PROPERTY MANAGEMENT HOLDING S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.820.

WA PROPERTY MANAGEMENT HOLDING S.à r.l. n'est donc plus domiciliée au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 23 mars 2007.

Munsbach, le 7 août 2009.

MAS Luxembourg
Stewart Kam Cheong
Gérant

Référence de publication: 2009105472/17.

(090126828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Parkridge CEE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.419.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 31 juillet 2009

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 juillet 2009 que:

- Monsieur Alan BOTFIELD, directeur financier, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

- Madame Séverine DESNOS, contrôleur financier, née le 17 avril 1973, à Flers (61) France, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 1^{er} août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105757/18.

(090126633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Nikos International Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 31.168.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 août 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009106490/19.

(090127625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Eurokobuild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.
R.C.S. Luxembourg B 61.922.

Il résulte du P.-V. de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 juin 2009 à Contern, que les mandats des administrateurs:

- Monsieur Marc DIVER, demeurant professionnellement au 3-7, rue Goell à L-5326 Contern,
- Madame Godelievč BUYL, demeurant professionnellement au 3-7, rue Goell à L-5326 Contern,
- Monsieur Nicolas VAN SCHAP, demeurant professionnellement au 3-7, rue Goell à L-5326 Contern,

et du Commissaire aux comptes de la société EUROPEAN AUDIT, ont été reconduits pour une période de 6 ans s'achevant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire prévue en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009106470/19.

(090127866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Planalto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 49.431.

Auszug der von der Generalversammlung der Aktionäre am 3. August 2009 getroffenen Beschlüsse

1) Ende des Verwaltungsratsmandates des:

- Herrn Michel JENTGES, Verwaltungsratsmitglied

2) Berufung in den Verwaltungsrat bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2013 des:

- Herrn Hugo FROMENT, Geschäftsführer, geboren am 22. Februar 1974 in Laxou (Frankreich), beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxemburg, den 11 AOUT 2009.

Für gleichlautende Mitteilung

Für PLANALTO S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009106466/18.

(090127913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

GEAF International 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 117.206.

En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, la Société MAS Luxembourg, anciennement Management & Accounting Services S.à r.l. en abrégé MAS S.à r.l., dénonce, avec effet au 19 septembre 2008, le siège social établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach de GEAF INTERNATIONAL 2 S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 117.206.

GEAF INTERNATIONAL 2 S.à r.l. n'est donc plus domiciliée au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 19 septembre 2008.

Munsbach, le 7 août 2009.

MAS Luxembourg

Stewart Kam Cheong

Gérant

Référence de publication: 2009105459/17.

(090126840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Jardenne Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 109.028.

—
Extrait des résolutions circulaires du Conseil de gérance

Le Conseil de gérance a décidé comme suit:

- d'accepter le transfert du siège social du:

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- au:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait analytique conforme

Martijn Bosch

Gérant B

Référence de publication: 2009105481/17.

(090126722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Sixton Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 66.243.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 23 juillet 2009*

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur HEITZ Jean-Marc sont renommés administrateurs. Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur ROSSI Jacopo, employé privé, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Madame RIES-BONANI Marie-Fiore, administrateur sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

SIXTON HOLDING S.A.

Alexis DE BERNARDI / Jean-Marc HETTZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009105762/18.

(090126453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Venus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 103.046.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 20 juillet 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Patrick Wagenaar, Jean-Michel Gelhay, Alain Léonard et Donald Villeneuve en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010,

2. de réélire KPMG Audit S.à r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour VENUS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Jean-Michel GELHAY / Valérie GLANE

Directeur / Attaché principal

Référence de publication: 2009106459/19.

(090128004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Orion International Property Development Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.185.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- Monsieur Flavio Marzona, Gérant de classe B de la société, dont l'adresse professionnelle est désormais située au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Pour Orion International Property Development Limited S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009106569/19.

(090127800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.959.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 31 juillet 2009

Résolution

L'assemblée générale ordinaire décide d'élire pour la période expirant à la prochaine assemblée générale statuant sur l'exercice 2009:

Réviseur d'Entreprise:

Ernst & Young Luxembourg S.A, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, le 03 août 2009.

Pour LBREP III Europe S.à r.l., SICAR

Signature

Référence de publication: 2009106525/18.

(090127667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

MSREF V Lorenzo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.722.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil de gérance

Le Conseil de gérance a décidé comme suit:

- d'accepter le transfert du siège social du:

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- au:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait analytique conforme

Martijn Bosch

Gérant B

Référence de publication: 2009105333/17.

(090126561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

MSREF Danube Lux Holding I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 139.752.

—
Extrait des résolutions circulaires du Conseil de gérance

Le Conseil de gérance a décidé comme suit:

- d'accepter le transfert du siège social du:
20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
- au:
64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait analytique conforme

Martijn Bosch

Gérant B

Référence de publication: 2009105334/17.

(090126563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Maple Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 133.642.

—
EXTRAIT

Le 4 septembre 2008, l'associé de la Société, Rolle Holdings Limited ayant son siège social à Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée auprès du "Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands" sous le numéro 1436273, a changé sa dénomination sociale pour s'appeler dorénavant Wainbridge Global Opportunities Limited.

Munsbach, le 6 août 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009106028/18.

(090126693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Ciba Specialty Chemicals Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.
R.C.S. Luxembourg B 93.778.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 mai 2009, les mandats des administrateurs Messieurs Peter BÜRGIN, Klybeckstrasse 141, CH-4057 Basel, Harry MÜLLER, Klybeckstrasse 141, CH-4057 Basel, Max DETTWILER, Klybeckstrasse 141, CH-4057 Basel et Daniel PETITPIERRE, Klybeckstrasse 141, CH-4057 Basel ainsi que celui du commissaire aux comptes ERNST & YOUNG S.A., 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Pour CIBA SPECIALTY CHEMICALS FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2009106586/19.

(090127893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Matheson Tri-Gas Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 119.577.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 10 août 2009 a renouvelé les mandats des gérants.

- Monsieur Riccardo MORALDI, gérant de catégorie A, 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;
- Monsieur Joe BELLITTO, gérant de catégorie B, 959 Route 46 East, New Jersey, 07054 Parsippany, Etats-Unis d'Amérique.

Leurs mandats prendront fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour MATHESON TRI-GAS LUXEMBOURG

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009106020/18.

(090126632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

ESO Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 95.900,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.707.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- Monsieur Flavio MARZONA, Gérant de classe A de la société, dont l'adresse professionnelle est désormais située au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour ESO Luxco II S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009106567/19.

(090127808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

MSREF V Universe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 91.628.

—
Extrait des résolutions circulaires du Conseil de gérance

Le Conseil de gérance a décidé comme suit

- d'accepter le transfert du siège social du:

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- au:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait analytique conforme

Martijn Bosch

Gérant B

Référence de publication: 2009105331/17.

(090126553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

MSREF Danube Lux Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 139.759.

—
Extrait des résolutions circulaires du Conseil de gérance

Le Conseil de gérance a décidé comme suit:

- d'accepter le transfert du siège social du:
20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
- au:
64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait analytique conforme

Martijn Bosch

Gérant B

Référence de publication: 2009105332/17.

(090126557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

MDC Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 687.873,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.988.

—
Par contrat de cession daté du 10 avril 2009, opération approuvée par l'assemblée générale des associés en date du 7 août 2009, la société LBI Group Inc, ayant son siège social au 1013 Center Road, City of Wilmington 19805, County of New Castle (USA) a cédé 5.013 parts sociales de la Société à la société dénommée Trilantic Capital Partners Fund IV Funded Rollover LP, un Limited Partnership de l'état du Delaware enregistré sous le n° 27-0220367 ayant son siège social au 615 South DuPont Highway, Dover DE19901 (USA).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MDC Holdco S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Laurent Forget

Gérant

Référence de publication: 2009106038/18.

(090126311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Floorings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.719.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- Monsieur Flavio MARZONA, Gérant de classe B de la société, dont l'adresse professionnelle est désormais située au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour Floorings I S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009106580/19.

(090127136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Ulvunda Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.823.

Il résulte d'un contrat de cessions en date du 18 décembre 2008 que EJM Investments S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B103010, avec siège social à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg a cédé 167 parts sociales de ULVSUNDA REAL ESTATE à Pasetold Holdings Limited, inscrite au Registrar of Companies de Chypre sous le numéro 222586, avec siège social à Thiseos 4, Egkom, P.C. 2413, Nicosia, Chypre.

Par conséquent Pasetold Holdings Limited détient 167 parts sociales de ULVSUNDA REAL ESTATE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009106061/17.

(090126380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Parkridge Retail Ukraine Komtek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.300.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique de la société en date du 31 juillet 2009

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 juillet 2009 que:

- Monsieur Alan BOTFIELD, directeur financier, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

- Madame Severine DESNOS, contrôleur financier, née le 17 avril 1973, à Flers (61) France, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 1^{er} août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106076/18.

(090126768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Luxholdco GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.708.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- Monsieur Flavio MARZONA, Gérant B de la société, dont l'adresse professionnelle est désormais située au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour Luxholdco GP S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009106579/19.

(090127142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Oystercatcher Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.721.

Constituée par-devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 24 juillet 2007, acte publié au Mémorial C no 2076 du 24 septembre 2007, modifiée pour la dernière fois par-devant Me Jean-Joseph Wagner, susmentionné, en date du 10 août 2007, acte publié au Mémorial C no 2491 du 2 novembre 2007.

Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Oystercatcher Luxco 2 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009106177/16.

(090127692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Eritone International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.596.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de ERITONE INTERNATIONAL S.A. (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Art. 3. Durée de la société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit est de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000.-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10.-) par action.

Le capital social peut être augmenté de son montant actuel à DEUX MILLIONS EUROS (€ 2.000.000.-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10.-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le deuxième mercredi du mois de mai à 16.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit, soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration et des résolutions de l'administrateur unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription

Les trois mille deux cents (3.200) actions ont été souscrites par la société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

82631

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Résolutions de l'associé unique

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

b) Monsieur Ivo KUSTURA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

c) Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

d) Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société anonyme EXAUDIT S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.982.

4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2014.

5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.

6.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. LAMBERT, P. YANDE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 août 2009. Relation: ECH/2009/1073. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 07 août 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009106181/292.

(090127455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Sun Microsystems Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 12, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 76.953.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Sun Microsystems Luxembourg, S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 12, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 76.953 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, enacted on 30 June 2000, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 883 of 11 December 2000, and whose articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 27 January 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1407 of 21 July 2006 (the "Articles").

The sole shareholder of the Company, Sun Microsystems International B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Saturnus 1, 3824 ME, Amersfoort, The Netherlands (the "Sole Shareholder"), is duly represented by Ms. Annick Braquet, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

The agenda of the meeting is the following:

82632

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 13,111,425 (thirteen million one hundred eleven thousand four hundred twenty-five Euros) so as to decrease it from its current amount of EUR 211,063,550 (two hundred eleven million sixty-three thousand five hundred fifty Euros) to an amount of EUR 197,952,125 (one hundred ninety-seven million nine hundred fifty-two thousand one hundred twenty-five Euros) by cancellation of 524,457 shares of the Company and transfer to the sole shareholder of the Company of all the shares held by the Company in Sun Microsystems (Cyprus) Limited in consideration of the reimbursement by the Company to the sole shareholder of the amount of the share capital decrease described above;

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital subsequent to the decrease of the share capital described above; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 13,111,425 (thirteen million one hundred eleven thousand four hundred twenty-five Euros) so as to decrease it from its current amount of EUR 211,063,550 (two hundred eleven million sixty-three thousand five hundred fifty Euros) to an amount of EUR 197,952,125 (one hundred ninety-seven million nine hundred fifty-two thousand one hundred twenty-five Euros) by cancellation of 524,457 shares of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (the "Capital Decrease").

It was then resolved that the amount of the Capital Decrease to be reimbursed by the Company to the Sole Shareholder will be satisfied through the transfer to the Sole Shareholder of all the shares held by the Company in Sun Microsystems (Cyprus) Limited ("Sun Cyprus"), a company organized under the laws of Cyprus and having its registered office at Elenion Building, second floor, 5 Themistocle Dervis Street, Nicosia CY-1066, Cyprus.

As a consequence of the Capital Decrease, the shareholding of the Company is now composed of:

-Sun Microsystems International B.V.: 7,918,085 (seven million nine hundred eighteen thousand eighty-five) shares.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to be read now as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 197,952,125 (one hundred ninety-seven million nine hundred fifty-two thousand one hundred twenty-five Euros) represented by 7,918,085 (seven million nine hundred and eighteen thousand eighty-five) shares with a par value of twenty-five Euros (25 EUR) each, all fully paid-up and subscribed."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its Capital Decrease, have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt six mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Sun Microsystems Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxem-

bourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 76.953 (la "Société"), constituée suivant un acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 883 du 11 décembre 2000, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 27 janvier 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1407 du 21 juillet 2006 (les "Statuts").

L'associé unique de la Société, Sun Microsystems International B.V., une société régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Saturnus 1, 3824 ME, Amersfoort, Pays-Bas, ("l'Associé Unique") est dûment représentée par Madame Annick Braquet, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, signée par le comparant et le notaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 13.111.425 (treize millions cent onze mille quatre cent vingt-cinq Euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 211.063.550 (deux cent onze millions soixante-trois mille cinq cent cinquante Euros) à un montant de EUR 197.952.125 (cent quatre vingt dix-sept millions neuf cent cinquante-deux mille cent vingt-cinq Euros), par l'annulation de 524.457 (cinq cent vingt-quatre mille quatre cent cinquante-sept) parts sociales de la Société et le transfert à l'associé unique de la Société de toutes les parts détenues par la Société dans Sun Microsystems (Cyprus) Limited en considération du remboursement par la Société à l'associé unique du montant de la diminution de capital décrite ci-dessus;

3. Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social consécutivement à la diminution de capital social décrite ci-dessus; et

4. Divers

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit d'être convoqué préalablement à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et en conséquence, accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est, en outre, décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 13.111.425 (treize millions cent onze mille quatre cent vingt-cinq Euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 211.063.550 (deux cent onze millions soixante-trois mille cinq cent cinquante Euros) à EUR 197.952.125 (cent quatre vingt dix-sept millions neuf cent cinquante deux mille cent vingt-cinq Euros) par l'annulation de 524.457 (cinq cent vingt-quatre mille quatre cent cinquante-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune (la "Réduction du Capital").

Il est décidé que le montant de la Réduction de Capital à rembourser par la Société à l'Associé Unique sera satisfait par le transfert à l'Associé Unique de toutes les parts détenues par la Société dans Sun Microsystems (Cyprus) Limited ("Sun Cyprus"), une société organisée selon le droit chypriote, avec siège social sis à Elenion Building, second floor, 5 Themistocle Dervis Street, Nicosia CY-1066, Cyprus.

En conséquence de la Réduction de Capital, l'actionariat de la Société est dorénavant composé de

- Sun Microsystems International B.V.: 7.918.085 (sept millions neuf cent dix-huit mille quatre-vingt cinq) parts sociales.

Troisième résolution:

Considérant les déclarations et les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour qu'il soit désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 197.952.125 EUR (cent quatre-vingt dix-sept millions neuf cent cinquante-deux mille cent vingt-cinq Euros), représenté par 7.918.085 (sept millions neuf cent dix-huit mille quatre-vingt cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune et entièrement payées et libérées."

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2009. Relation: LAC/2009/21425. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009106138/140.

(090127389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Mistral International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 122.362.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois "MISTRAL INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122 362, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 121, du 6 février 2007, et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Dorothee PRIVAT, avec adresse professionnelle à Londres.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que l'actionnaire unique présent ou représenté, en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2009, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) sont présentes ou représentées à la

présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Conversion des trois mille cent (3.100) actions existantes d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune en:

- douze mille quatre cents (12.400) actions ordinaires d'un Euro (EUR 1,-) chacune,
- trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie A d'un Euro (EUR 1,-) chacune,
- trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie B d'un Euro (EUR 1,-) chacune,
- trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie C d'un Euro (EUR 1,-) chacune,
- trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie D d'un Euro (EUR 1,-) chacune,
- trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie E d'un Euro (EUR 1,-) chacune,
- trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie F d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Modification de l'article 19 des statuts de la Société.

4. Modification de l'article 20 des statuts de la Société.

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir et de créer différentes catégories d'actions ("Actions Ordinaires", "Actions Ordinaires de Catégorie A", "Actions Ordinaires de Catégorie B", "Actions Ordinaires de Catégorie C", "Actions Ordinaires de Catégorie D", "Actions Ordinaires de Catégorie E" et "Actions Ordinaires de Catégorie F").

En conséquence, les trois mille cent (3.100) actions existantes d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune sont converties en: douze mille quatre cents (12.400) actions ordinaires,

- trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie A,
 - trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie B,
 - trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie C,
 - trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie D,
 - trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie E, et
 - trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie F,
- chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à ladite conversion des actions.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société est de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par

- douze mille quatre cents (12.400) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"),
- trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie A (les "Actions Ordinaires de Catégorie A"),
- trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie B (les "Actions Ordinaires de Catégorie B"),
- trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie C (les "Actions Ordinaires de Catégorie C"),
- trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie D (les "Actions Ordinaires de Catégorie D"),
- trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie E (les "Actions Ordinaires de Catégorie E"), et trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie F (les "Actions Ordinaires de Catégorie F"),

chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

Les Actions Ordinaires, les Actions Ordinaires de Catégorie A, les Actions Ordinaires de Catégorie B, les Actions Ordinaires de Catégorie C, les Actions Ordinaires de Catégorie D, les Actions Ordinaires de Catégorie E, les Actions Ordinaires de Catégorie F sont référencées comme les "Actions".

A tout moment, le nombre d'actions d'une catégorie donnée ne peut être inférieur à un dixième (1/10^e) du nombre total d'actions émises par la Société.

Les produits relatifs à l'émission de chaque catégorie d'Actions ainsi que tout autre produit (tel que tout revenu, dividende, intérêt provenant de l'Investissement Visé tel que décrit ci-dessous) relatifs à chaque catégorie d'Actions (tous ensemble les "Produits") seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil d'administration pour l'investissement établi au regard de la ou les catégorie(s) d'Actions concernée(s) (chacun, un "Investissement Visé").

Par conséquent, chaque catégorie d'Actions sera liée à un Investissement Visé particulier.

Pour chaque catégorie d'Actions, le conseil d'administration conservera la trace, dans les livres de la société, (i) des Produits, (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pourrait être relatif à la catégorie d'Actions concernée), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Visé lié à chaque catégorie d'Actions. A cette fin, le conseil d'administration établira des comptes analytiques pour chaque catégorie d'Actions.

La valeur nette d'inventaire de chaque catégorie d'Actions (la "Valeur Nette d'Inventaire") est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement Visé, tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié à cette catégorie d'Actions et en déduisant tout le passif lié à cette catégorie d'Actions tel que les prêts, dépenses administratives, charges fiscales, etc.

Lorsqu'un actif dérive d'un autre actif en raison d'un échange d'actifs, fusion, apport en nature, ou d'une opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les registres de la société à la même catégorie d'Actions que les actifs dont il est dérivé et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution en valeur sera appliquée à la catégorie d'Actions concernée.

Lorsqu'une dépense (y compris, notamment, les coûts de transaction non aboutie ou les dépenses de transaction non finalisée liés aux investissements proposés à la société) de la société ne peut être considérée comme étant attribuable à une catégorie particulière d'Actions, une telle dépense sera allouée à l'Actions Ordinaire.

Dans la mesure permise par la loi applicable, en ce compris, mais sans limitation, l'exigence légale de créer une réserve, et sous réserve de ce qui suit, les actionnaires de chaque catégorie d'Actions auront un droit exclusif vis-à-vis des distributions sous la forme de (i) dividendes, (ii) d'acquisition d'actions propres, (iii) de réduction du capital souscrit, (iv) de

réduction d'une réserve et (v) de liquidation par la société (les "Distributions") dans la limite de la Valeur Nette d'Inventaire de la catégorie d'Actions concernée.

Nonobstant le principe exposé plus haut, dans l'hypothèse d'une Distribution à laquelle les actionnaires d'une catégorie d'Actions qui a une Valeur Nette d'Inventaire positive ont droit, n'est pas autorisée en vertu de la loi applicable dans la limite du montant total de la Valeur Nette d'Inventaire de la catégorie d'Actions concernée, les actionnaires d'une catégorie d'Actions qui a une Valeur Nette d'Inventaire positive auront seulement droit à une Distribution égale à:

Valeur Nette d'Inventaire de la catégorie d'Actions concernée X Montant cumulé des Distributions autorisées par le droit applicable / Cumul de toutes les Valeurs Nettes d'Inventaires positives de la société

Le montant à distribuer conformément aux principes exposés plus haut par Action de la catégorie d'Actions concernée sera égal au montant total distribué à toutes les Actions de la catégorie d'Actions concernée divisé par le nombre total d'Actions émises dans la catégorie d'Actions concernée.

Chaque action confère à son propriétaire un droit au bénéfice de la société conformément à ce qui est prévu dans les présents statuts et une voix à l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire des actionnaires.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées à une action en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

Le montant de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'actionnaire unique ou l'assemblée générale, le cas échéant, déterminera la répartition du bénéfice net annuel en respectant les conditions prévues à l'article 5.

Selon les conditions prévues par la loi, le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes. Le conseil d'administration fixe le montant et la date de ces paiements."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti entre les actionnaires conformément à l'article 5, incluant les résultats et actifs sous-jacents."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leurs nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec nous notaire, le présent acte.

Suit la traduction en langue anglaise:

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of the month of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "MISTRAL INTERNATIONAL S.A.", a joint stock company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122 362, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 4, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 121 dated February 6, 2007, which bylaws have not been amended yet.

The meeting is chaired by Mrs Dorothee PRIVAT, with professional address in London.

The chairman appointed as secretary Mr Enzo LIOTINO, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raul MARQUES, with professional address in Luxembourg.

I. That the sole shareholder present or represented, by virtue of a proxy given under private seal on July 23, 2009, and the number of the shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Conversion of the three thousand one hundred (3,100) existing shares of a nominal value often Euro (EUR 10.-) each, into:

- twelve thousand four hundred (12,400) ordinary shares of one Euro (EUR 1.-) each,
- three thousand one hundred (3,100) class A ordinary shares of one Euro (EUR 1.-) each,
- three thousand one hundred (3,100) class B ordinary shares one Euro (EUR 1.-) each,
- three thousand one hundred (3,100) class C ordinary shares one Euro (EUR 1.-) each,
- three thousand one hundred (3,100) class D ordinary share one Euro (EUR 1.-) each,
- three thousand one hundred (3,100) class E ordinary shares one Euro (EUR 1.-) each,
- three thousand one hundred (3,100) class F ordinary shares one Euro (EUR 1.-) each.

2. Amendment of article 5 of the Company's articles of association.

3. Amendment of article 19 of the Company's articles of association.

4. Amendment of article 20 of the Company's articles of association.

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to convert and to create different classes of shares ("Ordinary Shares", "Class A Ordinary Shares", "Class B Ordinary Shares", "Class C Ordinary Shares", "Class D Ordinary Shares", "Class E Ordinary Shares" and "Class F Ordinary Shares").

Thus, the three thousand one hundred (3,100) existing shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each are converted into

- twelve thousand four hundred (12,400) ordinary shares,
 - three thousand one hundred (3,100) class A ordinary shares,
 - three thousand one hundred (3,100) class B ordinary shares
 - three thousand one hundred (3,100) class C ordinary shares
 - three thousand one hundred (3,100) class D ordinary shares
 - three thousand one hundred (3,100) class E ordinary shares
 - three thousand one hundred (3,100) class F ordinary shares
- each of a par value of one Euro (EUR 1.-).

The extraordinary general meeting resolves to confer all necessary powers to the Board of Directors of the Company in order to proceed to the conversion of the shares.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the meeting resolved to amend the article 5 of the Company's articles of association to give it henceforth the following content:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by twelve thousand four hundred (12,400) ordinary shares (the "Ordinary Shares"),

- three thousand one hundred (3,100) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares");
 - three thousand one hundred (3,100) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares");
 - three thousand one hundred (3,100) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares");
 - three thousand one hundred (3,100) class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares");
 - three thousand one hundred (3,100) class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares"); and
 - three thousand one hundred (3,100) class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares"),
- each of a par value of one Euro (EUR 1.-).

The Ordinary Shares, the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares, the Class D Ordinary Shares, the Class E Ordinary Shares and the Class F Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares".

At any time, the number of shares of a given category cannot be lesser than one tenth (1/10th) of the total amount of the shares issued by the company.

The proceeds relating to the issue of each class of Shares as well as any other proceeds (such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment as defined below) relating to each such class of Shares (all together the

"Proceeds") shall be invested pursuant to the investment policy determined by the board of directors for the investment established in respect of the relevant class or classes of Shares (each a "Targeted Investment").

Consequently, each class of Shares will be linked to a particular Targeted Investment.

For each class of Shares, the board of directors shall keep track, in the books of the company, of (i) the Proceeds, (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the class of Shares concerned), as well as (iii) any charges attributable to the Targeted Investment linked to each class of Shares. For this purpose, the board of directors will prepare a set of analytical accounts for each class of Shares.

The net asset value of each class of Shares (the "Net Asset Value") is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to that class of Shares and by deducting all liabilities allocated to that class of Shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities, etc.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be attributed in the books of the company to the same class of Shares as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant class of Shares.

In the case where any expense (including but not limited to, abort costs and broken deals expenses incurred with proposed investments to be made by the company) of the company cannot be considered as being attributable to a particular class of Shares, such expense shall be allocated to the Ordinary Share.

To the extent permissible by applicable law, including without limitation, compliance with the legal requirement to create a reserve, and subject to the following, the shareholders of each class of Shares shall have an exclusive right to distributions by way of (i) dividend, (ii) acquisition of own Shares, (iii) reduction of the subscribed capital, (iv) reduction of a reserve and (v) liquidation made by the Company (the "Distributions") up to the Net Asset Value of the class of Shares concerned.

Notwithstanding the principle stated above in case a Distribution to which the shareholders of a class of Shares which has a positive Net Asset Value are entitled, is not permissible by applicable law up to the full amount of the Net Asset Value of the class of Shares concerned, the shareholders of a class of Shares which has a positive Net Asset Value shall be entitled only to a Distribution in an amount equal to:

Net Asset Value of the class or Shares concerned X Aggregate amount of the Distributions permissible by applicable law / Aggregate of all the positive Net Asset Values of the company

The amount to be distributed pursuant to the principles stated above per Share of the class of Shares concerned will be equal to the total amount distributed to all the Shares of the class of Shares concerned divided by the total number of Shares issued within the relevant class of Shares.

Each share entitles its owner to rights in the profits and assets of the company in compliance with provisions of the present articles of association and to one vote at the general meetings of shareholders.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Third resolution

The meeting resolved to amend article 19 of the Company's articles of association to give it the following content:

" **Art. 19.** From the annual net profits of the company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed in compliance with the provisions set forth in article 5.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board of directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment."

Fourth resolution

The meeting resolved to amend article 20 of the Company's articles of association to give it the following content:

" **Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

After payment of all the debts of and charges against the company and of the expense of liquidation, the net assets shall be distributed to the shareholders as per the provisions of article 5, including results and underlying assets."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: D. PRIVAT, E. LIOTINO, R. MARQUES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juillet 2009. Relation: EAC/2009/9148. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 AOUT 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009106919/268.

(090128333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

SKOK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.714.454,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 133.842.

In the year two thousand and eight, on the third of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

APPEARED:

- "KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA", whose principal place of business is at ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Poland,

- "TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN WZAJEMNYCH SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH", having its registered office in ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Poland,

- "ASEKURACJA SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO", having its registered office in ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Poland,

- "TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN NA ZYCIE SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH SPOLKA AKCYJNA SA", having its registered office at ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Poland,

All here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg,

by virtue of four powers of attorney given under private seal.

Which powers of attorneys, after being signed ne varietur by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to enact the following:

- That the 'société à responsabilité limitée' "SKOK HOLDING S. à r. l.", with registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered at the Commercial and Companies Register in Luxembourg under number B 133842, incorporated by deed dated November 14th 2007 and enacted by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, as published in the 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations' dated December 20th, 2007 under number 2970, hereafter the 'Company'.

- The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by a deed of the undersigned notary, on September 25, 2008, as published in the Mémorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations dated October 24, 2008 under number 2599.

- That the share capital of the Company amounts to EUR 47,168,554.- (forty seven million one hundred and sixty eight thousand five hundred fifty four euro) represented by 47,168,554 (forty seven million one hundred and sixty eight thousand five hundred and fifty four) shares of one euro (EUR 1.-) each.

- That the appearing parties are the current partners of the Company.

- That the appearing parties fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 22,545,900.- (twenty-two million five hundred and forty-five thousand nine hundred euro) so as to raise it from its present amount of EUR 47,168,554.- (forty seven million one hundred sixty eight thousand five hundred fifty four euro) to EUR 69,714,454 (sixty-nine million seven hundred and fourteen thousand four hundred and fifty-four euro) by the creation of 22,545,900 new shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each;

2. Subscription, payment in kind;

3. Amendment of article 6 of the articles of Association;

4. Miscellaneous.

- That, based on the aforementioned agenda, the appearing parties took the following resolutions:

First resolution

It has been resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 22,545,900.- (twenty-two million five hundred and forty-five thousand nine hundred euro) so as to raise it from its present amount of EUR 47,168,554.- (forty seven million one hundred sixty eight thousand five hundred fifty four euro) to EUR 69,714,454 (sixty-nine million seven hundred and fourteen thousand four hundred and fifty-four euro) by the creation of 22,545,900 new shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each.

Second resolution

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon,

KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA, prenamed, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe to twenty-two million five hundred and forty-five thousand nine hundred (22,545,900) new shares by a contribution in kind of 40,440,290 shares held in the corporate capital of Towarzystwo Finansowe Spółdzielczych Kas Oszczednosciowo-Kredytowych Spółka Akcyjna (hereafter "TF SKOK S.A."), a company with its registered office at ARKONSKA, No. 11, GDANSK, postal Code 80-387, registered with the National Court Register under KRS 0000213059, of which the issued share capital is PLN 44,687,754 represented by 44.687.754 shares.

It results from a certificate by the management of that:

"- KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA is the owner of 42,529,080 shares of Towarzystwo Finansowe Spółdzielczych Kas Oszczednosciowo-Kredytowych Spółka Akcyjna;

- such shares are fully paid-up;

- KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the Polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable.

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

- on July 2, 2009, the 40,440,290 shares to be contributed are worth EUR,545,900.-; this estimation being based on generally accepted accountancy principles."

Such certificate, after signature *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend article 6 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 69,714,454 (sixty-nine million seven hundred and fourteen thousand four hundred and fifty-four euro) represented by 69,714,454 (sixty-nine million seven hundred and fourteen thousand four hundred and fifty-four) shares of one euro (EUR 1.-) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 6,000.- (six thousand euro).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mil neuf, le trois juillet.

Pa rdevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- "KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA, société de droit polonais ayant son siège social à ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Pologne,
 - "TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN WZAJEMNYCH SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH", société de droit polonais ayant son siège social à ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Pologne,
 - "ASEKURACJA SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO", société de droit polonais ayant son siège social à ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Pologne,
 - "TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN NA ZYCIE SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH SPOLKA AKCYJNA SA", ayant son siège social à ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Poland,
- Toutes ici représentées par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
En vertu de quatre procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "SKOK HOLDING S. à r.l.", ayant son siège social à 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133842, constituée suivant acte reçu en date du 14 novembre 2007 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 décembre 2007 sous le numéro 2970, ci-après la 'Société'.
- Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentant, daté du 25 septembre 2998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 octobre 2008 sous le numéro 2599.
- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 47.168.554,- (quarante sept millions cent soixante huit mille cinq cent cinquante quatre euros) représenté par 47.168.554 (quarante sept millions cent soixante huit mille cinq cent cinquante quatre) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.
- Que les comparantes sont les associées actuelles de la Société.
- Que les comparantes ont fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 22.545.900,- (vingt-deux millions cinq cent quarante-cinq mille neuf cents euros) pour le porter de EUR 47.168.554,- (quarante sept millions cent soixante huit mille cinq cent cinquante quatre euros) à EUR 69.714.454 (soixante-neuf millions sept cent quatorze mille quatre cinquante-quatre euros) par la création de 22.545.900 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune;
2. Souscription, paiement en nature et acceptation d'un nouvel associé;
3. Modification de l'article 6 des statuts;
4. Divers.

Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, les comparantes ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 22.545.900,- (vingt-deux millions cinq cent quarante-cinq mille neuf cents euros) pour le porter de EUR 47.168.554,- (quarante sept millions cent soixante huit mille cinq cent cinquante quatre euros) à EUR 69.714.454 (soixante-neuf millions sept cent quatorze mille quatre cinquante-quatre euros) par la création de 22.545.900 (vingt-deux millions cinq cent quarante-cinq mille neuf cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Deuxième résolution

Intervention - Souscription - Paiement

Ensuite, est intervenue aux présentes

"KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire à 22.545.900 (vingt-deux millions cinq cent quarante-cinq mille neuf cents) nouvelles parts sociales par apport en nature de 40.440.290 parts sociales détenues dans Towarzystwo Finansowe Spółdzielczych Kas Oszczednosciowo-Kredytowych Spółka Akcyjna (ci-après "TF SKOK S.A."), une société avec siège social à ARKONSKA, No. 11, GDANSK, postal Code 80-387, immatriculée au Registre de Commerce sous KRS 0000213059, dont le capital social est de PLN 44.687.754,- représenté par 44.687.754 actions.

- Il résulte d'un certificat par la gérance de la société TF SKOK S.A., que

"KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA est propriétaire de 42.529.080 actions de Towarzystwo Finansowe Spółdzielczych Kas Oszczednosciowo-Kredytowych Spółka Akcyjna;

- les parts sociales apportées sont entièrement libérées;
 - KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA est le seul ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
 - aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie.
 - il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
 - selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles.
 - toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises en Pologne seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.
 - en date du 2 juillet 2009, les 40.440.290 actions à apporter ont une valeur de EUR 22.545.900.-; cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés."
- Ce certificat, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisés avec lui.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-avant, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 69.714.454 (soixante-neuf millions sept cent quatorze mille quatre cinquante-quatre euros) représenté par 69.714.454 (soixante-neuf millions sept cent quatorze mille quatre cinquante-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de EUR 6.000,- (six mille euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27238. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009106140/186.

(090127433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

SIFC Office & Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 135.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.937.

In the year two thousand and nine, on the twenty seventh day of May,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Office & Retail S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.937 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 119 of January 18, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on March 13, 2009, and in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 783 of 10 April 2009.

SIFC Development Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.942 (the Sole Shareholder),

represented by Ms Marion Géniaux, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 26, 2009,

the said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty three million Korean Won (KRW 23,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred and twelve million Korean Won (KRW 112,000,000) to an amount of one hundred and thirty five million Korean Won (KRW 135,000,000) by the issuance of twenty three (23) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of two hundred thirty thousand seven hundred and eighty nine Korean Won (KRW 230,789.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty three million Korean Won (KRW 23,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred and twelve million Korean Won (KRW 112,000,000) to an amount of one hundred and thirty five million Korean Won (KRW 135,000,000) by the issuance of twenty three (23) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, here represented as aforementioned, declares to subscribe for twenty three (23) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to seventeen thousand two hundred and fifty two United States Dollars and seventy two Cents (USD 17,252.72), being the equivalent of twenty three million two hundred thirty thousand seven hundred and eighty nine Korean Wons (KRW 23,230,789.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1346.5, of which twenty three million Korean Won (KRW 23,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and two hundred thirty thousand seven hundred and eighty nine Korean Won (KRW 230,789.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of seventeen thousand two hundred and fifty two United States Dollars and seven Cents (USD 17,252.72), being the equivalent of twenty three million two hundred thirty thousand seven hundred and eighty nine Korean Won (KRW 23,230,789.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at one hundred and thirty five million Korean Won (KRW 135,000,000) represented by hundred and thirty five (135) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mai,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Office & Retail S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.937 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 119 du 18 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 13 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 783 du 10 avril 2009.

SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (l'Associé Unique),

représentée par Melle Marion Géniaux, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 mai 2009,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt trois millions de Won coréens (KRW 23.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent douze millions de Won coréens (KRW 112.000.000,-) à un montant de cent trente cinq millions de Won coréens (KRW 135.000.000,-), par l'émission de vingt trois (23) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de deux cent trente mille sept cent quatre-vingt neuf Won coréens (KRW 230.789,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide (i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt trois millions de Won coréens (KRW 23.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent douze millions de Won coréens (KRW 112.000.000,-) à un montant de cent trente cinq millions de Won coréens (KRW 135.000.000,-), par l'émission de vingt trois (23) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique ici représenté comme il est dit, déclare souscrire vingt trois (23) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à dix sept mille deux cent cinquante deux dollars américains et soixante douze Cents (USD 17.252,72) équivalant à vingt trois millions deux cent trente mille sept cent quatre-vingt neuf Won coréens (KRW 23.230.789,-) au taux de change de USD 1 = KRW 1.346,5, dont vingt trois millions de Won coréens (KRW 23.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et deux cent trente mille sept cent quatre-vingt neuf Won coréens (KRW 230.789,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de dix sept mille deux cent cinquante deux dollars américains et soixante douze Cents (USD 17.252,72) équivalant à vingt trois millions deux cent trente mille sept cent quatre-vingt neuf Won coréens (KRW 23.230.789,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à cent trente cinq millions de Won coréens (KRW 135.000.000,-) représenté par cent trente cinq (135) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cent euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GÉNIAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juin 2009. Relation: LAC/2009/21430. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009106850/149.

(090128301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Bluejar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 73.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106668/10.

(090127768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Sapins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 123.448.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of June.

Before Us, Maitre Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of SAPINS S.A. a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under registration number B 123448, incorporated pursuant to a deed of Maitre Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on December 20, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 364 of the 13 March 2007, (the "Company").

The meeting is opened, with Mr Somchay RATANAVAN, managing director, residing in 39/95 Moo 2, Tambol Bangkachao Amphur Mueng Samutsakom, 74000 Thailand, in the chair, who appoints as secretary Mrs Emilie BOUTAY, private employee, with professional address in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

The meeting designates as scrutineer Mr Christophe BLONDEAU, private employee, with professional address in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the two thousand five hundred (2500) shares, representing the whole capital of the Company, are present or represented so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the General Meeting was the following:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.
2. Appointment of a liquidator.
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and determination of the remuneration of the liquidator.
4. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor.
5. Miscellaneous.

Then, the meeting, unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Mr Somchay RATANAVAN, managing director, residing in 39/95 Moo 2, Tambol Bangkachao Amphur Mueng Samutsakom, 74000 Thailand as liquidator of the Company,

Third resolution

The Meeting resolves that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility, grant for the duration as set by him to one or more proxy holder(s) such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Meeting resolves to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Fourth resolution

The Meeting resolves to grant full and entire discharge to the Directors and to the Statutory Auditor for their assignment until this day.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons and the proxy-holders of the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, name, civil status and residence, such persons and proxy holders signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-septième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SAPINS S.A. , une société anonyme , constituée et existante d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B numéro 123448, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date

du 20 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 364 du 13 mars 2007, "la Société".

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Somchay RATANAVAN, managing director, demeurant à 39/95 Moo 2, Tambol Bangkachao Amphur Mueng Samutsakom, 74000 Thaïlande, qui désigne comme secrétaire Madame Emilie BOUTAY, employée privée, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence ainsi que les procurations signées par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les deux mille cinq cents (2500) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers

Ensuite l'assemblée, par vote unanime, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Somchay RATANAVAN, managing director, demeurant à 39/95 Moo 2, Tambol Bangkachao Amphur Mueng Samutsakom, 74000 Thaïlande en tant que liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée décide d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de conférer pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux parties comparantes et aux mandataires des parties comparantes, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: Ratanavan, Boutay, Blondeau, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2009, LAC/2009/24050, Reçu douze euros euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009106846/132.

(090128515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Carmen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.438.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CARMEN S.A.", ayant son siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144 438 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 24 février 2009, n° 405, et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Dorothee PRIVAT, avec adresse professionnelle à Londres.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. L'actionnaire unique présent ou représenté, en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2009 et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que toutes les actions de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion des trois mille cent (3.100) actions existantes, d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

3. Souscription par l'actionnaire actuel ("Actionnaire Actuel") de la nouvelle action ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), et libération intégrale à hauteur d'un Euro (EUR 1,-) par apport en nature en la conversion d'une créance détenue à l'encontre de la Société d'un montant total d'un Euro (EUR 1,-).

4. Modification subséquente de l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) représenté par trente et un mille une (31.001) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir les trois mille cent (3.100) actions existantes, d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à ladite conversion des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action d'un Euro (EUR 1,-).

Souscription - Libération

L'Actionnaire Actuel, représenté par Monsieur Enzo LIOTINO, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée, déclare souscrire la nouvelle action d'un Euro (EUR 1,-), et la libère intégralement à sa valeur nominale unitaire d'un Euro (EUR 1,-), par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue à l'encontre de la Société d'un montant total d'un Euro (EUR 1,-) (la "Créance").

La valeur totale de l'apport en nature est déclarée être d'un Euro (EUR 1,-) par l'Actionnaire Actuel, les estimations, acceptées par la Société, sont sujettes au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par AUDIT & COMPLIANCE, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, réviseur d'entreprises, et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de CARMEN S.A. à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à trente et un MILLE UN EUROS (EUR 31.001,-) représenté par trente et un mille une (31.001) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par leur nom, prénom, statut et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "CARMEN S.A.", a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 144 438 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary enacted on January 20, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated February 24, 2009, n°405, which bylaws have not been amended yet.

The meeting is chaired by Mrs Dorothee PRIVAT, with professional address in London.

The chairman appointed as secretary Mr. Enzo LIOTINO, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raul MARQUES, with professional address in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented, by virtue of one proxy given under private seal on July 23, 2009 and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with these minutes.

II. It appears from the said attendance list that all the shares of the Company, which shares are fully paid up, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda. The sole shareholder present or represented declares that it has had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notice was necessary.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the three thousand one hundred (3,100) existing shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, into thirty-one thousand (31,000) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

2. Increase of the share capital of the Company in the amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) by creation and issue of one (1) new share, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

3. Subscription by the current shareholder (the "Current Shareholder") for the new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and full payment in the amount of one Euro (EUR 1.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held towards the Company in the aggregate amount of one Euro (EUR 1.-).

4. Restatement of article 5 first paragraph of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. (first paragraph). The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) divided into thirty-one thousand one (31,001) shares of one Euro (EUR 1.-) each."

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to convert the three thousand one hundred (3,100) existing shares, with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, into thirty-one thousand (31,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The meeting resolves to confer all necessary powers to the Board of Directors of the Company in order to proceed to the conversion of the shares.

Second resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

Subscription - Payment

The Current Shareholder, represented by Mr Enzo LIOTINO, prenamed, by virtue of the above-mentioned proxy, declares to subscribe for the new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and to fully pay it up in the amount of one Euro (EUR 1.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held towards the Company in the aggregate amount of one Euro (EUR 1.-) (the "Receivable").

The total value of the contribution in kind is declared by the Current Shareholder to be of one Euro (EUR 1.-), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by AUDIT & COMPLIANCE, with professional address at 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, independent auditor, which report concludes as follows:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de CARMEN S.A. à émettre en contrepartie."

Prementioned report, being initialized "ne varietur" by the members of the board of meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The meeting resolves to restate article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. (first paragraph). The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND ONE EURO (EUR 31,001.-) divided into thirty-one thousand one (31,001) shares of ONE EURO (EUR 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: D. PRIVAT, E. LIOTINO, R. MARQUES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juillet 2009. Relation: EAC/2009/9137. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 07 AOUT 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009106903/149.

(090128224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Valore II BY Avere Asset Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 129.431.

In the year two thousand nine, on the twenty eighth day of July,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Ms Sonja Bemtgen, Licenciée en criminologie, professionally residing in Luxembourg, acting in her capacity as a special proxy-holder of the Board of Directors of the General Partner of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) "VALORE II BY AVERE ASSET MANAGEMENT S.C.A.", R.C.S. Luxembourg section B number 129431, having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of Notary Jacques Delvaux, residing in Luxembourg on June 5, 2007, published in the Memorial C number 1755 dated August 20, 2007,

by virtue of the authority conferred on her by decision of the Board of Directors of the General Partner, taken at its meeting of the 21st of July 2009;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed société en commandite par actions "VALORE II BY AVERE ASSET MANAGEMENT S.C.A.", amounts currently to EUR 11,624,500 represented by 2 unlimited shares and by 116,245 limited shares having a face value of EUR 100,- each.

II.- That on terms of article five of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at EUR 100,000,000 represented by 1,000 unlimited and 999.000 limited shares having a par value of EUR 100 each and the General Partner has been authorized from the 25th February 2008 until the 5th June 2013 to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article five of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the General Partner, in its meeting of the 21st of July 2009 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of EUR 3,338,300.- (three million three hundred and thirty eight thousand three hundred euros) so as to raise the subscribed capital from its present amount of EUR euros) so as to raise the subscribed capital from its present amount of EUR 11,624,500 (eleven million six hundred and twenty four thousand five hundred euros) to EUR 14,962,800.- (fourteen million nine hundred and sixty two thousand eight hundred euros), by the creation and issue of 33,383 (thirty three thousand three hundred eighty three) new shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors, on terms of Article five of the Articles of Incorporation, the Board has allowed to the subscription of the total new shares by the shareholders as documented in the document attached hereto.

V.- That from the 33.383 (thirty three thousand three hundred eighty three new shares entirely subscribed 33.382 have been fully paid up, and 1 has been paid up by 50% of its nominal value,

by contribution in cash in a banking account of the company by the shareholders prementioned, so that the amount of EUR 3,338,250.- (three million three hundred and thirty eight thousand two hundred fifty Euros) has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph one, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at EUR 14,962,800.- (fourteen million nine hundred and sixty two thousand eight hundred euros), represented by 149,628 (one hundred forty nine thousand six hundred twenty eight) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, carrying one voting right in the general assembly."

Expenses

The expenses, encumbant on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately four thousand Euro.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt huit juillet,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Mme Sonja Bemtgen, Licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à Luxembourg, (ci-après "le mandataire"), agissant en sa qualité de mandataire spécial du Gérant Commandité de la société en commandite par actions "Valore II By Avere Asset Management S.C.A.", ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 129431, constituée suivant acte reçu le 5 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1755 du 20 août 2007,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration du Gérant Commandité, prise en sa réunion du 21 juillet 2009; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société en commandite par actions "Valore II By Avere Asset Management S.C.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 11.624.500,-, représenté par 2 actions de Commandité et 116.245 actions de Commanditaires, d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 100.000.000,- représenté par 1.000 actions de Commandité et 999.000 actions de Commanditaires d'une valeur nominale de Eur 100,- chacune, et le Gérant Commandité a été autorisé à décider, ce depuis le 25 février 2008 et jusqu'à la date du 5 juin 2013, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Gérant Commandité, en sa réunion du 21 juillet 2009 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 3.338.300,- (trois millions trois cent trente-huit mille trois cent euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 11.624.500,- (onze millions six cent vingt quatre mille cinq cents euros) à EUR 14.962.800,- (quatorze millions neuf cent soixante-deux mille huit cent euros), par la création et l'émission de 33.383 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les actionnaires listés sur le document annexé aux présentes.

V.- Que les 33.383 actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs et libérées comme suit 32.382 ont été entièrement libérées, 1 action a été libérée à 50% de sa valeur nominale, par apport en numéraire de sorte que le montant de EUR 3.338.250,- a été mis à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire soussigné

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 14.962.800,- (quatorze millions neuf cent soixante-deux mille huit cent euros), représenté par 149.628 (cent quarante - neuf mille six cent vingt-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées, sauf une qui a été libérée à 50% de sa valeur nominale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euro.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Bemtgen, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30555. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009106884/115.

(090128676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Day Sports Management and Events SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 58.270.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour du mois de juin.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DAY SPORTS MANAGEMENT AND EVENTS S.A.", ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 58.270, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 20 février 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 12 juin 1997 numéro 294.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 20 février 2007 numéro 212.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Vikash BHOOBUN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Laurence BRUNIER-MANDARD, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vikash BHOOBUN, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de son montant actuel de EUR 105.000 au montant de EUR 245.000 par l'émission de 1.400 nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement libérées.

2.- Souscription des nouvelles actions par l'actionnaire unique; -Libération intégrale en espèces.

3.- Réinstauration du capital autorisé dans les mêmes termes et conditions que le précédent capital autorisé et présentation du rapport du conseil d'administration.

4.- En vue de refléter les décisions prises, modification de l'article 3 des statuts de la société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de cent quarante mille euros (EUR 140.000,-) pour porter le capital social de la société de son montant actuel de cent cinq mille euros (EUR 105.000,-) à deux cent quarante-cinq mille euros (EUR 245.000,-) par l'émission de mille quatre cents (1.400) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par l'actionnaire unique ARISTEC INVESTMENTS INC., avec siège social au Suite 13, Oliaji Trade Center, Mahé, Victoria, République des Seychelles, immatriculée au auprès du registre de la République des Seychelles sous le numéro IBC 033606, ici représentée par Monsieur Vikash BHOOBUN, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme indiqué ci-dessus qui déclare souscrire les mille quatre cents (1.400) actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à cent quarante mille euros (EUR 140.000,-).

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de cent quarante mille euros (EUR 140.000,-) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Seconde résolution

Sur base du rapport du conseil d'administration établi conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée générale décide également de ré-intauser un capital autorisé dont les termes et conditions seront identiques à ceux du précédent capital autorisé.

Ledit rapport est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à deux cent quarante-cinq mille euros (EUR 245.000,-), représenté par deux mille quatre cent cinquante (2.450) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à huit millions deux cent mille euros (8.200.000,- EUR).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Vilash Bhoobun, Laurence Brunier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} juillet 2009 LAC / 2009 / 25575. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009106876/93.

(090128528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Fashion Auction S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.170.

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales prenant effet au 6 août 2009 que:

CVC European Equity III Limited, ayant son siège social au 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistré à la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031, a transféré les parts sociales suivantes:

- 417.451 parts sociales de la Société à CVC European Equity Partners III L.P., ayant son siège social à la Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré au "Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands" sous le numéro CR-12399;

- 8.500 parts sociales de la Société à CVC European Equity Partners III Parallel Fund - A L.P., ayant son siège social à la Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré au "Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands" sous le numéro CR-12789;

- 8.500 parts sociales de la Société à CVC European Equity Partners III Parallel Fund - B L.P., ayant son siège social à la Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré au "Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands" sous le numéro CR-12790;

- 6.259 parts sociales de la Société à CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P., ayant son siège social à la Corporation Service Company, 2711 Centerville Rond, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistré dans l'Etat du Delaware sous le numéro d'authentification 010243936-3394703;

- 21.512 parts sociales de la Société à CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P., ayant son siège social à la Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré au "Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands" sous le numéro CR-12788;

- 37.778 parts sociales de la Société à Coral Feeder L.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, enregistré à la "Jersey Financial Services Commission" sous le numéro L.P. 635.

Il en résulte, qu'à compter du 6 août 2009, le capital de la Société est réparti comme suit:

- Permira Europe II L.P.1: 174.602 parts sociales
- Permira Europe II L.P.2: 273.096 parts sociales
- Permira Europe II C.V.3: 11.553 parts sociales
- Permira Europe II C.V.4: 17.330 parts sociales
- Permira Europe II Co-Investment Scheme: 4.644 parts sociales
- Schroder Ventures Investments Limited: 18.775 parts sociales
- PAI Europe IV A FCPR: 55.903 parts sociales
- PAI Europe IV B FCPR: 198.312 parts sociales
- PAI Europe IV B5 FCPR: 3.738 parts sociales
- PAI Europe IV B6 FCPR: 98.551 parts sociales
- PAI Europe IV B7 FCPR: 3.738 parts sociales
- PAI Europe IV C FCPR: 72.290 parts sociales
- PAI Europe IV C2 FCPR: 37.383 parts sociales
- PAI Europe IV D FCPR: 22.608 parts sociales
- PAI Europe IV D2 FCPR: 7.477 parts sociales
- CVC European Equity Partners III L.P.: 417.451 parts sociales
- CVC European Equity Partners III Parallel Fund - A L.P.: 8.500 parts sociales
- CVC European Equity Partners III Parallel Fund - B L.P.: 8.500 parts sociales
- CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P.: 6.259 parts sociales
- CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P.: 21.512 parts sociales
- Coral Feeder L.P.: 37.778 parts sociales

Benedicte Moens-Colleaux

Gérante

Référence de publication: 2009106803/51.

(090128933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Ceratizit-Re, Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 61.860.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2009 tenue au siège social de la société à Mamer

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée nomme Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice se terminant le 28 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009105824/16.

(090126612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Starwood GT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.044.

Par résolution signée en date du 31 juillet 2009, l'associé unique a décidé de nommer Desmond Taljaard, avec adresse professionnelle au 52, Conduit Street, W1S 2YX Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Référence de publication: 2009105774/13.

(090126318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Petro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.213.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil de gérance

Le Conseil de gérance a décidé comme suit:

- d'accepter le transfert du siège social du:

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- au:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait analytique conforme

Martijn Bosch

Gérant B

Référence de publication: 2009105327/17.

(090126532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Giordano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.210.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil de gérance

Le Conseil de gérance a décidé comme suit:

- d'accepter le transfert du siège social du:

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- au:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait analytique conforme

Martijn Bosch

Gérant B

Référence de publication: 2009105328/17.

(090126536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.
